

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonge
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 décembre 2025

Tél : 04 32 44 89 30

N° 25/052

OBJET :
Rapport d'orientations budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à onze heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Laurence CHABAUD - GEVA, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Anthony ZILIO.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Nadine DRIES, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Nadine GIRARD, Madame Katy RICARD et son suppléant Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON.

Etaient représentés : Madame Geneviève JEAN a donné procuration à Monsieur Didier PERELLO pour la représenter et voter en son nom, Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LARGUIER pour le représenter et voter en son nom, Madame Valérie MICHELIER a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président expose au Conseil d'administration :

Selon l'article 33 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget. Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice. Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Monsieur le Président expose :

Les éléments de contexte font apparaître une forte incertitude sur la situation économique liée tant au niveau national qu'international avec notamment la politique commerciale américaine.

La réduction du déficit public sous 5% du PIB touche fortement les collectivités territoriales avec gel de la DGF et des contributions importantes.

Des prévisions 2026 notent une croissance du PIB 0,9%, un taux de chômage autour de 7,6%, un taux de progression de l'inflation de 1,3%, un indice des prix à la consommation 2,1% mais une diminution du prix de l'énergie domestique de 6,9%.

La baisse des taux d'intérêt peut laisser envisager un rebond des investissements pour les ménages et entreprises.

Ce contexte a des conséquences importantes pour les collectivités territoriales :

- Maîtrise des charges de gestion courante et la masse salariale
- Diminution des investissements
- Capacités d'autofinancement faibles

Pour les dépenses de gestion du personnel, les collectivités territoriales sont confrontées à une hausse obligatoire de dépenses depuis plusieurs années :

- Housse de la cotisation CNRACL
- Mise en place de la PSC
- GPEC (promotion interne, avancement de grade, revalorisation cadres d'emplois, prime du pouvoir d'achat)
- A la demande des élus, des simplifications administratives devraient être décidées (décrets publiés le 19 11 2025 qui assouplissent la gestion des RH et le statut de la fonction publique territoriale)
- La gestion des ressources humaines est une préoccupation des élus :
 - Difficulté de recrutement (métiers en tension) et fidélisation des jeunes générations,
 - Maintien dans l'emploi, reclassement, usure professionnelle
 - Un absentéisme important 9,5% dans le département du Vaucluse

Le Centre de Gestion est identifié sur le territoire Vauclusien comme un établissement support pour résoudre les problématiques RH et liés aux organisations.

L' accompagnement du CDG

Dans ce cadre, l'action des Centres de gestion s'inscrit en 2026 dans un contexte tendu et d'instabilité politique national.

Outre les missions obligatoires dévolues aux centres de gestion, les services du CDG 84 sont de plus en plus sollicités par les communes et les établissements publics :

- pour des problèmes très techniques (paye, allocation chômage, carrière, rédaction d'arrêtés et de délibérations),
- Pour des gestions de conflits, des démissions, licenciements (calcul des indemnités et des tractations financières liées à des ruptures conventionnelles)
- pour des difficultés de recrutement sur des postes stratégiques pour leurs services (RH, finances, marchés publics, services techniques) et secrétaires généraux de mairie.

Aujourd'hui, le CDG 84 assure :

- ⇒ **Des missions obligatoires** dévolues par la loi pour 213 collectivités et une affiliée à titre volontaire,
- ⇒ **16 missions facultatives qui ont été mises en place depuis 10 ans**
 - La médecine professionnelle, la fonction ACFI, les aménagements de poste, l'ergonomie, l'accompagnement social et psychologique
 - L'aide au recrutement, au remplacement, bilan professionnel, coaching individuel et d'équipe

- La réalisation de payes, le calcul d'allocation de retour à l'emploi, l'accompagnement pour constituer les dossiers de retraite

- Conseil en organisation, la médiation et l'assistance à l'archivage.

Le bilan des actions de l'année 2025

- Les modules Renfort de Compétences pour les agents nouvellement en poste dans les collectivités (RH, Finances, Etat civil et urbanisme) sont très demandés avec une forte participation,
- La désignation d'un référent déontologie pour les élus,
- La mise en œuvre du contrat groupe sur la prévoyance et la santé avec l'aide d'un AMO (170 collectivités ont adhéré au contrat groupe prévoyance et 100 pour le contrat groupe santé),
- Le renouvellement du contrat groupe assurance statutaire pour les collectivités en deçà de 30 agents et au-dessus de ce seuil,
- La mise en œuvre de la réforme sur le statut de secrétaires généraux de mairie avec un Plan de promotion interne,
- Le développement d'un réseau de Secrétaires Généraux de Mairie avec des réunions sur le territoire autour de différents thèmes,
- La participation aux Forums, salons, écoles, universités pour promouvoir l'emploi public
- La dématérialisation des dossiers de promotion interne
- La mise en place d'un groupe de travail sur l'absentéisme et sur le retour à l'emploi,
- La publication d'un guide concernant le métier d' ATSEM
- Le développement du service de Médecine préventive avec une équipe de 5 médecins vacataires et une équipe pluridisciplinaire psychologues et assistante sociale,
- Le lancement des Matinales infos sur le territoire qui connaissent une forte participation
- La réalisation d'une salle de conseil d'administration moderne et bien équipée.

Les projets du CDG 84 pour 2026

- La mise en place de la comptabilité analytique pour le CDG,
- Les permanences (à la demande) dans les collectivités pour le suivi des carrières et dossiers retraite,
- Le développement du service archivage avec une formation à l'archivage électronique,
- La mise en place d'un nouveau conseil d'administration en juin-juillet,
- L'accompagnement des nouveaux élus après les élections municipales,
- L'organisation d'une Journée Portes ouvertes en septembre,
- La promotion de l'attractivité de la Fonction Publique,
- L'organisation des élections professionnelles CST CAP F3SCT : désignation de nouveaux représentants du personnel,
- La dématérialisation des dossiers des copies pour les concours et examens,
- Le développement des actions de prévention sur les thèmes de santé publiques par les trois infirmières et des actions de sensibilisation en lien avec la MNT

L'enjeu des prochaines années est de stabiliser les missions facultatives mais également de renforcer la technicité RH sur deux secteurs très demandés par les CT pour accompagner au mieux les collectivités territoriales

- ⇒ Développement de la Paye à Façon pour les petites collectivités (changement du logiciel Paye)
- Service de remplacement (un agent itinérant pour faire des remplacements administratifs SGM, RH et Finances)
 - Mais également le développement de l'archivage électronique

Les orientations budgétaires 2026

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement (011) sont stables par rapport à l'exercice 2025 et aux modifications liées au changement de nomenclature M57 (vacances des médecins, remboursement des décharges d'activité des services des organisations syndicales ont basculé sur le 011)

Les dépenses du personnel (012) sont impactées par les réformes décidées par le gouvernement, le GVT, la hausse des cotisations CNRACL et le développement des services effectuant des missions facultatives. Elles sont en augmentation de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes

- Il est à noter une diminution des subventions accordées par différents partenaires institutionnels aux centres de gestion.
- Malgré cela, au 15 décembre 2025, les recettes étaient sensiblement les mêmes que l'année précédente à la même date issues pour 40 % liées aux missions obligatoires et 60% aux missions facultatives.
- Il est à noter que le CDG ne bénéficie d'aucune subvention, à part le FIPHFP. La contribution de la CNRACL est en nette diminution,

⇒ Par une gestion rigoureuse, le CDG peut dans les prochaines années :

- accompagner avec efficience et efficacité les collectivités dans la gestion de leur politique RH,
- Continuer à être facilitateur pour les aider à gérer leurs problématiques,
- Favoriser le développement des compétences et le recrutement de bons profils
- Et mener des actions de proximité sur le territoire, et en maintenant un taux de cotisation obligatoire identique (0,7% de la masse salariale) et une tarification adaptée.

DES POINTS DE VIGILANCE A SURVEILLER

- l'exigence des collectivités territoriales et établissements publics vis-à-vis du Centre de Gestion,
- Le CDG doit s'adapter aux changements induis par les nouvelles dispositions réglementaires et l'évolution du contexte sociétal :
 - en favorisant les mutualisations,
 - en travaillant avec différents partenaires (université, services, Etat, intercommunalités)
 - en fédérant des réseaux professionnels (secrétaires de Mairie, directrices de CCAS).
 - En renforçant son expertise et professionnalisme (paye et emploi).

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-288400039-20251218-D25_052-DE

2025/071

Synthèse des orientations budgétaires pour 2026

- Stabilité des taux de cotisation obligatoire et additionnelle
- Evolution ciblée de la grille tarifaire des missions facultatives
- Attention particulière sur l'évolution des charges de personnel
- Poursuite du plan d'actions volontariste autour du métier de secrétaire général de mairie
- Poursuite d'un programme d'investissements lors du prochain mandat en fonction de l'excédent dégagé.

Les membres du Conseil d'administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

PRENNENT ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme,

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le....24/12/2025.....



